

Une association de jeunesse accusée de prosélytisme

La préfecture et le conseil régional viennent de demander à l'association AIR de rembourser plus de 25 000 euros de subventions. Au terme d'une enquête administrative, la préfecture estime que l'association avait des activités « contraires à la laïcité et aux valeurs de la République ».

PAR BRUNO RENOUL
brenoul@lavoixdunord.fr

ROUBAIX. Le mercredi et le week-end, dans la rue d'Alger à Roubaix, c'est l'effervescence. Des centaines d'enfants convergent vers la « Cité entreprenante », un dispositif municipal installé dans les anciens locaux du collège Samain. Depuis cet été, l'association ambitions et initiatives pour la réussite (AAIR) y occupe une dizaine de salles de classe, dans lesquelles elle est censée donner des cours d'arabe et des leçons de préparation au brevet et au baccalauréat.

DES PRIÈRES DANS DES LOCAUX PUBLICS ?

Créée en 2007 par Nordine Khabzaoui, un des fondateurs de la mosquée Abou Bakr – aujourd'hui de tendance salafiste –, dont l'association est issue, l'AIR a acquis au fil des ans une envergure considérable, touchant plus de 300 enfants et adolescents, et étant citée localement en exemple pour ses bons résultats.

Sauf que la belle histoire s'est fissurée, ces derniers mois. Au sein de la majorité municipale, des élus ont émis cet été des doutes à son sujet, évoquant une confusion entre les cours d'arabe et des cours d'éducation religieuse. Plus tard, en octobre, des salariés de la ville, qui travaillent à la Cité entreprenante, auraient fait remonter en interne des informations étonnantes : ils disent avoir assisté à des prières collectives, en présence d'enfants, dans ces locaux

publics. Plusieurs signalements concordants ont alors été adressés à la préfecture du Nord, dont l'un émanant du Roubaisien Amine Elbahi, qui défend un strict respect de la laïcité. De quoi justifier la suspension de la subvention de 6 000 euros qui devait être versée en 2020 par l'État à l'association, le temps d'y voir plus clair.

C'est la sous-préfète en charge de Roubaix, Johanna Buchter, qui en a informé Nordine Khabzaoui, le 26 octobre. Une enquête a alors été confiée au service du renseignement territorial de la police du Nord. Cette unité ne partait pas de rien, puisque selon nos informations, elle disposait depuis 2013 d'éléments indiquant que derrière son activité officielle, l'association cachait des pratiques culturelles.

“Des fonds publics ont été utilisés pour financer des activités ne respectant pas les valeurs de la République et la laïcité.”

Si la préfecture ne dit rien des éléments précis l'ayant amenée à cette conclusion, elle indique que « les contrôles menés sur pièce et sur place ont permis d'établir que des fonds publics ont été utilisés pour financer des activités ne respectant pas les valeurs de la République et la laïcité ». L'État a donc décidé non seulement de ne pas verser la dotation 2020 (6 000 euros), mais également de demander à l'AIR de rembourser les subventions



Installée de 2007 à 2020 dans des locaux publics, au Pile, l'association AIR est désormais implantée dans la Cité entreprenante, dans l'ancien collège Samain.

versées de 2016 à 2019, soit 24 000 euros au total.

LA VENTE DE CORANS PENDANT UNE KERMESSSE ?

« Nous avons également mis fin à la mise à disposition de deux services civiques », indique la préfecture. Le conseil régional des

Hauts-de-France s'est ensuite aligné. Dans un courrier du 8 mars, son président, Xavier Bertrand (divers droite), a demandé le remboursement d'une subvention de 1 500 euros, allouée pour l'organisation d'une kermesse en 2018. « Des corans et autres objets à connotation

culturelle étaient vendus pendant cette kermesse », indique Xavier Taquet, le directeur de cabinet de Xavier Bertrand.

La ville de Roubaix, le principal financeur de l'AIR, n'a de son côté pas encore donné suite aux recommandations de la préfecture. ■

Nordine Khabzaoui : « On a toujours été dans les clous »

– Comment réagissez-vous aux accusations lancées contre vous ? « On tombe des nues, on est totalement surpris, c'est vous qui nous apprenez ça, on n'a pas eu de retour de la préfecture. À aucun moment, on ne nous a interrogés sur ces éléments dans le cadre de l'enquête, on nous a juste demandé des documents financiers⁽¹⁾. On a toujours été dans les clous. Si notre objectif était d'enseigner le coran, est-ce qu'on serait venu s'installer dans un endroit aussi peu discret que la Cité entreprenante ? Notre objectif c'est d'aider des

gamins en souffrance scolaire, pas de se substituer aux mosquées. »

– Comment allez-vous assurer le remboursement de ces subventions ?

« Si c'est confirmé, on devra mettre la clef sous la porte. On n'a aucune capacité de rembourser de telles sommes. »

– Les enfants paient pourtant 135 euros par an, avec 300 élèves, les frais d'inscription vous rapportent plus de 40 000 euros par an...

« Ces sommes servent à couvrir nos frais de fonctionnement, les

fluides, les contenus pédagogiques. Nous n'avons pas de réserve. Encore une fois, cette affaire jette l'opprobre sur notre association et sur toutes les actions entreprises depuis des années. Moi, ce qui m'inquiète, c'est l'avenir de notre association, et des élèves qu'on aide. Ce genre de situation est profondément regrettable. » ■

(1) La préfecture indique de son côté avoir informé l'AIR de sa décision par courrier du 1^{er} mars. Et précise que l'enquête a été menée de façon contradictoire, avec plusieurs échanges avec le président de la structure.



Nordine Khabzaoui, au centre, entouré des élus roubaisiens Max-André Pick et Éric Delbeke lors d'un événement au Stab. PHOTO PAGE FACEBOOK AIR